



Accélérateur de Patrimoine

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Que le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

Nom ou dénomination sociale : GENERAL FINANCES

Adresse professionnelle ou siège social : 29 Boulevard Clemenceau 66000 Perpignan

SIREN: 478 358 104 000 30

NAF/APE : 6622Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par *votre conseiller en tant que responsable de traitement* pour le bon déroulement de ses missions de CGP.

Elles sont conservées pendant *5 ans* et sont destinées au conseiller en investissement financiers, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : *CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07* ou sur le site internet : <https://www.cnil.fr>

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Général Finances EURL au capital de 9000 € - RCS Perpignan 478 358 104 00030- 29, bd Clémenceau - 66000 PERPIGNAN 04 68 59 72 36
Tél. : 07 62 48 03 06 - E.mail : general-finances@wanadoo.fr - site : www.general-finances.fr

Enregistrée à l'Orias (www.orias.fr) sous le numéro 07004399 en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance, Conseiller en Investissements financiers adhérent à l'Anacofi-Cif N°E002589 Association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés financiers.

Activité de démarchage financier - Assureur CGPA RCPI0209 ET GFII0209 - APE 6622Z - Activité des agents et courtiers d'assurances

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07004399 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier de catégorie B

Le niveau de conseil fourni (cf DDA) : Niveau 1

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Votre conseiller (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : CGPA 125 Rue de la Faisanderie 75773 Paris Cedex 16

Numéros de polices: RCPIP0209 et GFIIPO209

Pour des montants de :	CIF	IAS
Responsabilité Civile Professionnelle :	1561200	2602000
Garantie financière :	Non approprié*	119692

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

LISTE DES PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE et AUTRES FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Afi esca	Assureur	Contrat de commercialisation	Commissions
April	Assureur	Contrat de commercialisation	Commissions
La Française AM	SCPI	Contrat de commercialisation	Commissions
Marketing Distribution	Assureur	Contrat de commercialisation	Commissions
Odoo	Assureur	Contrat de commercialisation	Commissions
Swiss life	Assureur	Contrat de commercialisation	Commissions
CIC	Banque	Simple partenariat	Sans commissions, ni honoraires
La coopérative Accès Sap	SAS	Convention de partenariat	Commissions

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Tarif créer par votre conseiller pour toute souscription d'un contrat d'assurance vie : Adhésion obligatoire au service de la « conciergerie du patrimoine » :

« La conciergerie du patrimoine » donne droit à un abattement fiscal de 50 %, comprenant un accompagnement administratif, juridique, fiscal (réalisée par un cabinet d'avocats spécialisés) et comptable ainsi que des supports de communication dédiés.

Montant 108 € TTC par trimestre, à régler directement à la coopérative Accès SAP.

Votre conseiller percevra des commissions de la part de la coopérative Accès SAP pour toute adhésion.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

*Général Finances EURL au capital de 9000 € - RCS Perpignan 478 358 104 00030- 29, bd Clémenceau - 66000 PERPIGNAN 04 68 59 72 36
Tél. : 07 62 48 03 06 - E.mail : general-finances@wanadoo.fr - site : www.general-finances.fr*

Enregistrée à l'Orias (www.orias.fr) sous le numéro 07004399 en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance, Conseiller en Investissements financiers adhérent à l'Anacofi-Cif N°E002589 Association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés financiers.

Activité de démarchage financier - Assureur CGPA RCPI0209 ET GFII0209 - APE 6622Z - Activité des agents et courtiers d'assurances

MODE DE COMMUNICATION

Votre conseiller pourra communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications (téléphone, courriels).

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : A l'attention de Monsieur MARTINEZ Stéphane, 29 Boulevard Clemenceau 66000 Perpignan

Par tel : 04 68 59 72 36 – 07 62 48 03 06 ou par mail : general.finances@wanadoo.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Général Finances EURL au capital de 9000 € - RCS Perpignan 478 358 104 00030- 29, bd Clémenceau - 66000 PERPIGNAN 04 68 59 72 36
Tél. : 07 62 48 03 06 - E.mail : general-finances@wanadoo.fr - site : www.general-finances.fr

Enregistrée à l'Orias (www.orias.fr) sous le numéro 07004399 en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance, Conseiller en Investissements financiers adhérent à l'Anacofi-Cif N°E002589 Association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés financiers.

Activité de démarchage financier - Assureur CGPA RCP10209 ET GF110209 - APE 6622Z - Activité des agents et courtiers d'assurances

DATE ET SIGNATURE

Le client

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____

Le conseiller

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____

Fait en deux exemplaires, dont un remis en main propre.

*Général Finances EURL au capital de 9000 € - RCS Perpignan 478 358 104 00030- 29, bd Clémenceau - 66000 PERPIGNAN 04 68 59 72 36
Tél. : 07 62 48 03 06 - E.mail : general-finances@wanadoo.fr - site : www.general-finances.fr*

*Enregistrée à l'Orias (www.orias.fr) sous le numéro 07004399 en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance, Conseiller en Investissements financiers adhérent à l'Anacofi-Cif
N°E002589 Association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés financiers.*

Activité de démarchage financier - Assureur CGPA RCIPO209 ET GFIIPO209 - APE 6622Z - Activité des agents et courtiers d'assurances